

*Questions orales***LES SERVICES DE SANTÉ****LE PROJET DE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—LA QUESTION DE LA NÉGOCIABILITÉ DES PROPOSITIONS FÉDÉRALES**

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La conférence qui doit avoir lieu l'automne prochain entre le ministre fédéral de la Santé et ses homologues provinciaux a été prévue avant l'exposé budgétaire; elle devait consister en des discussions ouvertes. Maintenant que le gouvernement fédéral a adopté une attitude intransigeante, le ministre fera-t-il de son mieux pour que cette conférence se déroule quand même de la façon prévue au moment où elle fut décidée?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je ne perçois aucune raison pour laquelle la conférence n'aurait pas lieu tel que prévu, afin de discuter des mêmes questions qui étaient à l'ordre du jour. Il était entendu que nous nous réunirions cet automne pour examiner le rapport de nos fonctionnaires fédéraux et provinciaux qui étudient présentement la possibilité d'élargir la couverture des services en vertu de l'assurance-hospitalisation, en échange de l'élimination de certains services plus coûteux à l'heure actuelle. Des travaux sont effectués dans ce sens par les fonctionnaires fédéraux et provinciaux depuis quelques mois. Pour autant que le gouvernement fédéral est concerné, nous sommes sûrement prêts à prendre part à cette conférence à l'automne.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une question supplémentaire. J'aimerais demander au ministre s'il faut conclure de sa réponse que le gouvernement fédéral adoptera à cette conférence une attitude intransigeante?

[Français]

M. Lalonde: Il n'y a rien de non négociable, sauf que nous avons donné un avis à l'effet que nous mettons fin dans cinq ans à l'entente actuelle en vertu de l'assurance-hospitalisation. Mais nous avons cinq ans devant nous pour arriver à une nouvelle formule de partage du financement. Je ne peux pas croire que nous ne pourrions pas en arriver à une entente durant un aussi long délai. En fait, comme je l'ai indiqué hier, j'ai raison de croire que nous pourrions en arriver à une entente beaucoup plus rapidement.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LA QUESTION DE L'ASSISTANCE À LA CONFÉRENCE DE TORONTO DE DÉLÉGUÉS DE L'OLP—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Serait-il disposé à faire une déclaration à l'appel des motions concernant la participation de l'OLP à la conférence sur la prévention du crime qui se tiendra à Toronto en septembre prochain? Le bruit court que le sujet a déjà été abordé au cabinet récemment et qu'on a pris une décision à ce sujet.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je peux confirmer la première rumeur, car la question a bien été discutée au cabinet. Par contre, aucune décision n'a été prise.

* * *

LES COMMUNICATIONS**LA CÂBLODISTRIBUTION—LA POSSIBILITÉ D'UNE INTERVENTION FÉDÉRALE DANS LE POURVOI EN APPEL DE LA DÉCISION D'UN TRIBUNAL QUÉBÉCOIS**

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Communications. Étant donné la décision rendue par le tribunal de première instance de la province de Québec au sujet du différend mettant en cause le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec dans le domaine de la câblodistribution, le ministre et le gouvernement songent-ils à recommander d'interjeter appel avec une intervention du gouvernement fédéral dans le pourvoi en appel?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Je comprends que c'est là l'avis des conseillers juridiques du gouvernement, monsieur le président.

[Traduction]

M. Baldwin: La question porte sur une technicalité: donc, il s'écoulera bien du temps avant que la Cour suprême du Canada ne tranche le litige, de sorte qu'une certaine confusion régnera au sein de l'industrie de la câblodistribution. Tout en reconnaissant qu'une intervention unilatérale du gouvernement auprès de la Cour suprême n'irait pas sans difficultés, le ministre reconsidérerait-il cette procédure pour voir s'il n'y aurait pas moyen, par le biais de la consultation, de prendre au plus vite une décision, par exemple que le gouvernement s'adresse directement à la Cour suprême, ce qu'il a le droit de faire en vertu de la loi sur la Cour suprême?

[Français]

M. Pelletier (Hochelaga): Je veux bien accepter la suggestion de l'honorable député, monsieur le président, et la réétudier très attentivement. Mais je voudrais aussi le rassurer. Je ne crois pas que la décision récemment rendue dans le cas de Mont-Joli, et qui porte sur un aspect technique peu important, ait en rien ébranlé la confiance des câblodiffuseurs dans la juridiction du gouvernement fédéral.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHERIES**LA CHASSE À LA BALEINE—LA DEMANDE DU JAPON—L'ATTITUDE PRÉTÉE AU CANADA**

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Étant donné que les troupeaux de baleines se déciment rapidement et que le monde s'inquiète de plus en plus du sort de cette espèce menacée de disparition, le premier ministre suppléant est-il en mesure de confirmer la nouvelle contenue dans un télégramme adressé aujourd'hui au premier ministre, selon laquelle la voix du Canada serait prépondérante à la Conférence internationale sur la chasse à la baleine qui se tient actuellement, au